

IMPORTANT

POUR LA RENTRÉE 2022

Aux étudiants admis dans une des techniques de la santé

Objet : Recommandations en matière d'immunisation et de tests

Documents à remettre en Janvier 2022

Bonjour!

Vous êtes inscrits à un programme pour lequel le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis des recommandations en matière de vaccination et de dépistage.

Nous vous rappelons d'ailleurs que ce formulaire se veut un résumé des recommandations générales en matière d'immunisation. Après évaluation du dossier vaccinal du stagiaire, il se pourrait que le professionnel décide, pour diverses raisons, de ne pas administrer tous les vaccins et tests énumérés dans ce formulaire. Notez également que seul ce formulaire sera utilisé par l'infirmière du CSSS ou CIUSSS qui fera l'évaluation du dossier vaccinal.

Il est recommandé, avant votre entrée au Cégep :

- Que vous soyez protégés adéquatement contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons en vue de faire vos stages ;
- Que vous subissiez un test de dépistage contre la tuberculose et ce, toujours en vue de faire vos stages ;
- Que vous ayez reçu le vaccin contre l'Hépatite B auprès de votre Centre de santé et des services sociaux.
- Que vous soyez également protégé contre la varicelle si vous n'avez jamais contracté cette maladie.
- **COVID 19** : Être adéquatement vacciné. (Voir plus de détails, Annexe A, page 2).

Nous vous suggérons dès maintenant :

- De prendre rendez-vous le plus rapidement possible avec le Centre de santé et des services sociaux de votre lieu de résidence afin de faire vérifier votre immunisation et de la compléter s'il y a lieu ;
- De présenter votre carnet de santé lors de votre visite au Centre de santé et des services sociaux et de le faire compléter ;
- De faire compléter le formulaire intitulé *Attestation de conformité de l'immunisation du stagiaire avec les recommandations de la santé publique*.

En début d'année collégiale, c'est-à-dire en janvier 2022, nous vous demanderons de remettre cette fiche d'attestation dûment complétée au coordonnateur de votre technique de la santé. Nous vous suggérons de vous prémunir contre l'influenza (grippe) lors de la vaccination annuelle à l'automne auprès de votre Centre de santé et des services sociaux.

Comme tout travailleur du domaine de la santé, le stagiaire est exposé à des maladies transmissibles, du fait qu'il entre en contact avec des personnes atteintes d'une infection diagnostiquée ou non.

Le fait d'être vacciné contre ces maladies protège non seulement VOTRE SANTÉ mais peut éviter, dans certaines circonstances, la CONTAMINATION DES AUTRES.

Donc en assurant votre protection, vous faites d'une pierre deux coups !

Soyez prêts pour la rentrée 2022!

Du Ministère de l'enseignement supérieur, le 30 septembre 2021 :

Informations relatives à la vaccination obligatoire dans les milieux de la santé et des services sociaux

"Dès le 15 octobre prochain, les intervenants de la santé et des services sociaux, rémunérés ou non, dont les activités impliquent des contacts directs avec des patients ou avec d'autres intervenants qui ont des contacts directs avec des patients, devront être adéquatement protégés contre la COVID-19, comme indiqué dans le décret 1276-2021.

La page Vaccination obligatoire des intervenants de la santé et des services sociaux contre la COVID-19 sur Québec.ca reprend les grandes lignes de ce décret.

Nous tenons à attirer votre attention sur certaines dispositions qui auront un impact sur vos activités.

STAGIAIRES :

Les stagiaires qui agissent dans les milieux visés par le décret, rémunérés ou non, seront tenus de transmettre une preuve qu'ils sont adéquatement protégés contre la COVID-19 à l'exploitant du milieu où il exerce au plus tard le 1er octobre 2021 ou, à défaut, le plus rapidement possible à compter du moment où cette preuve est disponible;

Il relève de la responsabilité du milieu de stage de gérer les modalités découlant de ces exigences (par exemple, la vérification du statut vaccinal de l'étudiant);

Le stagiaire qui n'est pas adéquatement protégé contre la COVID-19 et dont les activités de stage impliquent des contacts directs avec des patients ou d'autres intervenants qui ont des contacts directs avec des patients ne pourra entamer ou poursuivre un tel stage. Il ne pourra en outre exiger une indemnité ou des mesures de réparation à cet égard. (...)"

Immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs

Annexe I : vaccins et test recommandés selon les types de stages et de disciplines

Tous les vaccins recommandés aux stagiaires sont gratuits, à l'exception du vaccin contre l'hépatite A et des vaccins contre le méningocoque.

Niveau d'enseignement	Type de stage ou de discipline	Immunisation de base ⁽¹⁾	Immunisation grippe ⁽²⁾	Immunisation hépatite B ⁽³⁾	Dépistage tuberculose (TCT) ⁽⁴⁾	Autres
Secondaire (DEP)	Aide aux personnes âgées en perte d'autonomie	X	X	X	X	
	Aide générale en établissement	X	X	X	X	
	Assistance à la personne en établissement et à domicile (préposé aux bénéficiaires)	X	X	X	X	
	Assistance dentaire	X	X	X		
	Assistance technique en pharmacie	X	X	X		
	Assistance familiale	X	X	X	X	
	Santé, assistance et soins infirmiers (infirmière auxiliaire)	X	X	X	X	
Variable	Hygiène et salubrité en milieu de soins (entretien sanitaire)	X	X	X	X	
	Manipulation régulière de cultures positives de <i>Neisseria meningitidis</i> dans un laboratoire de microbiologie	X	X			Immunisation méningocoque ⁽⁵⁾
	Recherche sur le virus de l'hépatite A ou production de vaccins contre cette maladie	X	X			Immunisation hépatite A ⁽⁶⁾
	Manipulation de sang ou de tissus humains (par exemple, en laboratoire)	X	X	X		
Collégial (DEC [études techniques])	Acupuncture	X	X	X		
	Archives médicales	X	X			
	Soins infirmiers	X	X	X	X	
	Soins préhospitaliers d'urgence (techniques ambulancières)	X	X	X	X	
	Techniques d'audioprothèses	X	X			
	Techniques d'électrophysiologie médicale	X	X	X	X	
	Techniques d'hygiène dentaire	X	X	X	X	
	Techniques d'inhalothérapie	X	X	X	X	
	Techniques de chimie-biologie	X	X	X		
	Techniques de denturologie	X	X			
	Techniques de diététique	X	X			
	Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques	X	X			
	Techniques de réadaptation physique	X	X	X		
	Techniques de stérilisation	X	X	X		
	Techniques de travail social	X	X	X		
	Technologie d'analyses biomédicales	X	X	X		
	Technologie de médecine nucléaire	X	X	X	X	
Technologie de radio-oncologie (radiothérapie)	X	X	X	X		
Technologie de radiodiagnostic	X	X	X	X		

Niveau d'enseignement	Type de stage ou de discipline	Immunisation de base ⁽¹⁾	Immunisation grippe ⁽²⁾	Immunisation hépatite B ⁽³⁾	Dépistage tuberculose (TCT) ⁽⁴⁾	Autres
Universitaire	Audiologie	X	X			
	Chiropratique, ostéopathie	X	X			
	Génétique	X	X	X		
	Ergothérapie	X	X	X	X	
	Médecine	X	X	X	X	
	Médecine dentaire	X	X	X	X	
	Médecine podiatrique	X	X	X	X	
	Microbiologie et immunologie	X	X	X		
	Nutrition	X	X			
	Optométrie	X	X			
	Pharmacie	X	X	X	X	
	Physiothérapie	X	X	X	X	
	Pratique sage-femme	X	X	X	X	
Sciences infirmières	X	X	X	X		

- (1) Le stagiaire doit être adéquatement vacciné contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (ainsi que contre le méningocoque de séro groupe C, la poliomyélite et l'hépatite B s'il est âgé de moins de 18 ans). La protection contre la poliomyélite est aussi nécessaire pour certains adultes (voir la section [Vaccins](#) du PIQ).
- (2) Le vaccin contre l'influenza est indiqué si le stage se déroule en milieu de soins au cours de la saison grippale (voir les sections [Inf injectable](#) et [Inf intranasal](#) du PIQ).
- (3) Un dosage des anti-HBs est recommandé après un intervalle d'un à six mois après la fin de la série vaccinale. Si le dosage n'a pas été fait dans ce délai (ex. : chez les personnes vaccinées en 4^e année du primaire), une évaluation postexposition est recommandée en cas d'exposition aux liquides biologiques.
- (4) Le TCT est indiqué seulement pour certains stagiaires (voir la section [TCT](#) du PIQ).
- (5) Le stagiaire doit recevoir le vaccin conjugué quadrivalent contre le méningocoque (A, C, W et Y) et le vaccin contre le méningocoque de séro groupe B (voir les sections [Men-C-ACWY](#) et [Men-B](#) du PIQ). Cette vaccination n'est pas gratuite.
- (6) Le stagiaire doit recevoir le vaccin contre l'hépatite A (voir la section [HA](#) du PIQ). Cette vaccination n'est pas gratuite.

Nom de l'étudiant(e) : _____

Date de Naissance : _____

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'IMMUNISATION ET DE TESTS POUR LES STAGIAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Maladies	Vaccins selon le PIQ	Recommandations	Suivi à assurer s'il y a lieu (à l'usage de l'infirmière)
Diphtérie Tétanos Coqueluche	DCT, d ₂ T ₅ dcaT	Vaccination primaire complète (3 ou 4 doses selon l'âge à la vaccination) Administer une dose de vaccin coqueluche à la personne de 18 ans et plus seulement si elle a la certitude de n'avoir jamais été vaccinée contre la coqueluche.	Adéquat : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Suivi à effectuer : <input type="checkbox"/> Date : _____
Poliomyélite	VPO (Sabin) VPI (Salk, imovax-polio)	Vaccination primaire complète pour les personnes âgées de 17 ans et moins (3 doses), dont au moins une dose reçue après l'âge de 4 ans. Pas de vaccination systématique pour les ≥ 18 ans	<input type="checkbox"/> Non requis Adéquat : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Suivi à effectuer : <input type="checkbox"/> Date : _____
Rougeole Rubéole Oreillons	RRO Antirougeoleux	Pour les personnes nées avant 1970 : - une preuve de protection contre la rubéole (vaccin ou dosage d'anticorps) Pour les personnes nées depuis 1970 : - 2 RRO <u>ou</u> 1 RRO + 1 antirougeoleux (2 rougeole, 1 rubéole, 1 oreillons).	Adéquat : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Suivi à effectuer : <input type="checkbox"/> Date : _____
Hépatite B	HB (Recombivax, Engerix)	Pour les disciplines visées par le programme régional de vaccination gratuite : 2 ou 3 doses reçues selon l'âge et en respectant les intervalles minimaux ¹	Adéquat : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Suivi à effectuer : <input type="checkbox"/> Date : _____
Varicelle (« picote »)	Var	- Histoire connue de varicelle après l'âge de 1 an ou de zona quel que soit l'âge; ou - Preuve de protection (dosage des anticorps); ou - Vaccination : 1 dose reçue : compléter avec une 2 ^e dose - Si aucune protection : 2 doses de vaccin.	Adéquat : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Suivi à effectuer : <input type="checkbox"/> Date : _____
Grippe (influenza)	Inf	Vaccin à recevoir en novembre chaque année.	Date : _____
Tuberculose	TCT Test cutané en 2 étapes avec intervalle de 1 à 4 semaines	Indiqué pour les stagiaires qui répondent à au moins un des critères suivants : - né au Canada avant 1976; - né à l'extérieur du Canada à l'exception de certains pays ² ; - ayant reçu le vaccin BCG; - ayant eu une exposition connue à un cas de tuberculose contagieuse; - ayant fait un séjour d'une durée cumulative de 3 mois et plus à l'extérieur de certains pays ² <u>Si TCT positif : Évaluation TB active</u> Symptômes compatibles : - Toux et expectoration persistant plus de 3 semaines - Sueurs nocturnes - Hémoptysie - Fièvre inexpliquée de plus de 3 jours	<input type="checkbox"/> Non requis 1 ^{er} TCT _____ Résultat : _____mm 2 ^e TCT _____ Résultat : _____mm <input type="checkbox"/> Si TCT considéré significatif, référence faite pour consultation médicale et Rx poumons. Présence de symptômes compatibles avec une tuberculose active Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

¹ Dosage d'anticorps anti-HBs recommandé s'il peut être fait 1 à 2 mois (pas plus de 6 mois) après la 2^e ou 3^e dose.

² Canada, États-Unis, Australie, certains pays d'Europe de l'Ouest (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse) et des Antilles (à l'exception d'Haïti et de la République Dominicaine).

Nom de l'étudiant(e) : _____

Date de Naissance : _____

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'IMMUNISATION ET DE TESTS POUR LES STAGIAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Section devant être remplie par l'infirmière ou le médecin qui procède à l'évaluation de la vaccination

- La présente atteste que l'étudiante ou l'étudiant ci-haut mentionné(e) a amorcé sa vaccination et **peut intégrer ses stages**

Signature du professionnel

Date

Lieu de vaccination

- La présente atteste que l'étudiante ou l'étudiant ci-haut mentionné(e) répond aux recommandations de santé publique pour l'immunisation des stagiaires

Signature du professionnel

Date

Lieu de vaccination

- La présente atteste que l'étudiante ou l'étudiant ci-haut mentionné(e) a amorcé sa vaccination, **mais ne peut pas intégrer ses stages**

Signature du professionnel

Date

Lieu de vaccination